

L'an deux mil seize, le 28 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,
DATE DE CONVOCATION : 21 NOVEMBRE 2016

- Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : GASTAL Marc, LAFON Yves, FLOYRAC Simone, REY Laurent, GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LAMBERT Eliane, GOUAUX Gaston.

Absents excusés : COUDERC Véronique, CAVALIÉ Stéphanie, SWARTVAGHER Jean Michel.

M REY Laurent a été désigné secrétaire de séance.

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Madame Lambert Eliane, donne lecture du compte-rendu du précédent conseil du 13 septembre 2016, et nous passons à l'ordre du jour.

1) Planning travaux captage :

M BOMPA Philippe énumère les travaux restant à effectuer sur le captage

- Pour l'entreprise Miane et Vinatier, il reste le bas service et le déplacement de l'arrivée d'eau afin d'éviter qu'elle se trouve au milieu de l'échelle
- Pour l'entreprise HYDRO ELEC, il reste la mise en place de la carte de communication, la pose de l'armoire chlore, le chlore et la mise en service

M BOMPA Philippe fait part d'un problème de modem.

Monsieur le maire nous informe que les subventions des travaux s'élèveront à quasiment 90%.

2) Travaux cimetière.

Monsieur le maire nous informe que les travaux ont été effectués par l'entreprise SJTP avec l'aide de l'employé municipal d'où un montant de la facture moins élevé (1 500 euros) que le devis (3 000 euros).

3) Point sur la GEOLOCALISATION

Un retard est à prévoir dans la livraison des panneaux néanmoins elle pourrait intervenir vers le 9 décembre.

Monsieur LAFON Yves souligne qu'un travail important a été fourni sur ce dossier par Mme RODRIGUEZ LOPEZ Sylvie.

4) FDEL Dissimulation des réseaux.

- La commune a reçu récemment une nouvelle étude, avec récapitulatif des coûts financiers estimatifs, relative à un projet de sécurisation des réseaux électriques sur la zone de Tantaillou-Caunézil. Cette étude dont la commune n'a pas l'initiative consiste à réaliser une sécurisation souterraine à partir du domicile de Madame ROUSSEL jusqu'à celui de M. et Mme JALES.

Le coût restant à charge de la commune s'élèverait à 7 640 € HT ; sur devis total de 37 400 € HT. La baisse du coût de ce nouveau devis est liée à la suppression des Télécom et du poteau situé face à l'habitation de madame Bouscat Monique.

Le devis est accepté à l'unanimité

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

- Un autre devis est soumis au conseil pour l'enfouissement des réseaux dans la zone Régagnac, il s'élève à 119 483 euros, le reste à charge pour la commune est de 44 290 euros, à budgétiser sur 2017.
Monsieur Bompas Philippe doit se renseigner auprès de la FDEL pour vérifier que le devis incorpore les deux rues.
Nous attendons aussi un devis de l'entreprise SJTP pour inclure le réseau d'eau plus conséquent dans la même tranchée du secteur de l'église au château Saint Didier si celui-ci est retenu pour l'enfouissement des réseaux.
- Monsieur GOUAUX Gaston nous signale une incohérence entre la facture de maintenance et le contrat initial passé avec la FDEL pour l'éclairage public. Il s'agirait d'oubli de trois lampadaires sur la commune pour lesquels il a été demandé des informations complémentaires. Monsieur le maire doit relancer la FDEL pour la réparation à leur charge de l'éclairage LED de la place.

5) Parking restaurant

Cette création est associée au projet d'ouverture d'un restaurant dans le bâtiment qui appartenait à la famille MARES.

Monsieur le maire précise que le projet consisterait à réaliser le marquage de 9 places de parking sur la partie goudronnée de la rue du Port de l'Angle et ce sans incidence aucune sur le carrefour.

Le devis proposé par la Communauté de Commune de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) s'élève à 1 783.49 € TTC. Après la vérification des différents organismes, le permis est accordé.

Le devis est accepté.

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstention : 2

6) Motion sur la nouvelle évaluation des zones agricoles sur notre département

Monsieur le maire nous fait lecture de celle-ci, en pointant que les 111 communes déclassées se trouvent en majeure partie dans la basse vallée du Lot.

La motion est acceptée à l'unanimité

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

7) Prix de l'eau

Le conseil valide la stabilité du prix de l'eau pour 2017

Voix pour : 7

Voix contre : 1

Abstention : 0

8) Modification du carrefour Carriol

Nous avons reçu un devis pour la modification, sans plan, celui-ci s'élève à 1 374,70 euros, le conseil demande un plan avant de le valider, en incluant un changement de stop, supprimant celui venant du port de l'angle en le déplaçant dans la descente venant de Massabie.

Monsieur Lafon Yves est contre cette modification.

9) Projet d'optimisation énergétique des principaux sites communaux

- Un nouveau devis de monsieur Julien Caillé nous est parvenu d'un montant de 151 131 euros, subventionné à hauteur de 57.2%.
- LE devis du SDAIL pour l'auvent de la salle polyvalente est de 173 000 euros contenant sur une surface de 150 m² une partie traiteur avec bar/barbecue et sanitaires publics.

Le projet global est adopté par le conseil

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Les subventions sont adoptées par le conseil

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- **Toit de l'ancienne mairie :**

Monsieur Lafon Yes fait part du mauvais état du toit de l'ancienne mairie ; un devis a été demandé.

- **Travaux voirie :**

Pour l'année 2017, les travaux d'entretien de la voirie s'effectueront sur le site de Cels, devant l'église du bourg et sur la rue montant chez monsieur Estardié.

- **Entretien :**

Madame Lambert Eliane demande, au regard de l'accumulation de feuilles à Caunézil, si une benne pourrait être installée sur un temps court.

Monsieur le maire dit que les contribuables doivent amener leurs déchets au SYDED de Luzech, étant à moins de cinq kilomètres nous ne pouvons disposer d'une benne pour l'évacuation des déchets de végétaux

- **Squat de Joby :**

Madame Lambert Eliane indique qu'un nouveau prestataire VAGO, pour les gens du voyage, remplace depuis mai 2016 l'association HACIENDA.

Le problème reste en attente et à reprendre dans les prochains mois.

- **Site internet :**

Les chiffres de visite du site et du compte FACEBOOK sont en augmentation, madame Gastal Gwladys nous demande de l'approvisionner en photos et en commentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.15

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,
(Absente)

Eliane LAMBERT,

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA,

Véronique COUDERC,
(Absente)

Jean Michel SWARTVAGHER
(Absent)